

## REGLEMENT FINANCIER 2021 / 2022



### A signer et à rendre le plus rapidement possible

Sans retour de ce document, l'inscription ne pourra pas être validée

Monsieur et/ou Madame ....., parents de :

Nom : ..... Prénom : .....

s'engagent à acquitter la contribution des familles au fonctionnement de l'établissement ainsi que toutes dépenses para et périscolaires (externat surveillé, activités culturelles et sportives, assurance obligatoire...) dont l'étudiant aura bénéficié.

#### Parents séparés ou divorcés :

Si vous souhaitez la mise en place une facturation distincte, merci de nous indiquer ci-après la répartition de frais entre les deux parents :

.....  
Dans ce cas, **le présent règlement financier doit obligatoirement être signé par les deux parents**, et doit être accompagné du mandat de prélèvement en double exemplaire (un pour chaque payeur).

#### • Tarifs :

| LIBELLE                         | BTS 2ème année  |
|---------------------------------|-----------------|
| Contributions des familles      | 1 842,00        |
| Frais annexes *                 | 240,00          |
| <b>TOTAL FRAIS DE SCOLARITE</b> | <b>2 082,00</b> |

|   |               |
|---|---------------|
| <b>Dispositif Objectif INGénieur (facultatif)</b> | <b>190,00</b> |
|---|---------------|

|  |               |
|--|---------------|
| <b>Demi-pension 4 jours *</b><br>(sans déduction des périodes de stages) | <b>924,60</b> |
|--|---------------|

\* sous réserve de changement de tarif de nos prestataires

#### • Acompte et frais de dossier :

Un acompte de 150 € est à verser lors de l'inscription.

Ce dernier sera déduit des frais de scolarité 2021/2022 lors de la facturation, fin septembre 2021.

**Sans versement de cette somme, l'inscription ne pourra pas être validée**

Pour effectuer le versement de l'acompte de 150 €, **merci de privilégier le règlement par carte bancaire** (via votre interface ECOLE DIRECTE) ou le virement bancaire, en précisant en référence le nom, le prénom et la classe de l'étudiant.

(Coordonnées Bancaires : IBAN : FR76 3000 3042 1100 0502 6074 234 - BIC : SOGEFRPP)

#### • Demi-pension :

Le régime est choisi pour la totalité d'un trimestre. Le changement de régime doit être et formalisé par un courrier des parents adressé au service comptabilité au moins 15 jours avant la fin du trimestre scolaire en cours, pour une application sur le trimestre suivant.

Les dates des trimestres pour 2021/2022 sont les suivantes :

- 1er trimestre : 2 septembre 2021 au 17 décembre 2021
- 2ème trimestre : 3 janvier 2022 au 8 avril 2022
- 3ème trimestre : 25 avril 2022 au 5 juillet 2022.

Les courriers doivent donc nous parvenir avant le :

- 3 décembre 2021 pour un changement de régime au 2ème trimestre,
- 25 mars 2022 pour un changement de régime au 3ème trimestre.

#### • Choix du régime pour l'année 2021/2022 (\*) :

|                          | Régime :                                      | Prix / repas | Prix annuel |
|--------------------------|---|--------------|-------------|
| <input type="checkbox"/> | Demi-pensionnaire : Forfait 4 jours / semaine | 6,90 €       | 924.60 €    |
| <input type="checkbox"/> | Externe : repas <b>occasionnel</b> autorisé   | 7,50 €       |             |

(\*) Pour le 1<sup>er</sup> trimestre, nous vous laissons la possibilité de changer de régime à la rentrée des classes **jusqu'au mercredi 15 septembre 2021 dernier délai**, par e-mail à l'adresse : [soraya.zaidi@ozanam.eu](mailto:soraya.zaidi@ozanam.eu)

#### • Modalités de règlement

Madame, Monsieur, .....

parents de ..... classe .....

#### • Choissent le mode de règlement suivant pour l'année scolaire 2021/2022 :

Prélèvement automatique  
9 prélèvements le 15 octobre, puis le 7 de chaque mois de novembre à juin inclus.  
**Dans ce cas, merci de bien vouloir compléter le mandat de prélèvement ci-joint.**

Carte bancaire, Chèque ou Virement bancaire  
3 échéances, le 20 octobre 2021, le 20 décembre 2021 et le 20 mars 2022.

Date : ..... Signature :

